

## CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

Compte rendu de la réunion du Groupe consultatif sur les arts (n° 4)

Le 9 octobre 2003

La présidente du Conseil des Arts du Manitoba, M<sup>me</sup> Judith Flynn, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe consultatif sur les arts (Groupe) et leur a expliqué que le CAM avait besoin de leurs idées pour mettre en place des politiques claires, équitables et cohérentes. M<sup>me</sup> Flynn a commencé la réunion avec une mise à jour de la situation de l'Orchestre symphonique de Winnipeg (OSW). La présidente a donné l'assurance au Groupe qu'aucune somme supplémentaire n'avaient été prélevée du budget du CAM pour soutenir les activités de l'OSW. M<sup>me</sup> Flynn a aussi fait brièvement référence à « l'incident des excréments de souris » en rapport avec les bijoux exposés par M<sup>me</sup> Aliza Amihude au Craft Space.

Le directeur général, M. Douglas Riske, a également parlé de la situation de l'OSW. Il a expliqué que le CAM travaillait avec d'autres partenaires de financement, notamment le Conseil des arts de Winnipeg, le Conseil des Arts du Canada, Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba et Patrimoine canadien, de même qu'avec le comité de direction intérimaire, afin d'aider l'orchestre à se soutenir. Il a répété que le CAM n'avait fourni aucun fonds transitoire à l'OSW. M. Riske a indiqué au Groupe que le CAM n'avait pas approuvé la subvention de fonctionnement annuelle de l'OSW pour 2003-2004. Il a expliqué qu'un évaluateur procédait à l'examen des plans et du budget de l'OSW et que les résultats de cet examen seraient présentés au CAM le 4 novembre.

Le directeur général a, lui aussi, abordé le sujet de « l'incident des excréments de souris » et de la vaste couverture médiatique du CAM et de l'artiste qui en a résulté. M. Riske a également parlé du financement du Centre des arts et de la culture de Saint-Norbert (CACSN). Il a annoncé au Groupe que le CAM avait donné une avance sur subvention de 40 000 \$ au CACSN, alors qu'un autre montant de 40 000 \$ avait été retenu. M. Riske a indiqué qu'à l'avenir, le CACSN pourrait faire des demandes individuelles au CAM pour chaque discipline.

La directrice des communications, M<sup>me</sup> Dana Mohr, a parlé des efforts investis dans l'amélioration du site Web du CAM cet été. De nouvelles pages renseignent les visiteurs sur les subventions et leurs bénéficiaires, les nouvelles de la communauté artistique, les questions les plus fréquemment posées et sur un grand nombre de manifestations artistiques énumérées dans un calendrier d'événements. De plus, les visiteurs peuvent désormais recevoir automatiquement par courriel les informations importantes diffusées par le CAM.

Une fois les observations préliminaires terminées, M. Riske a présenté M<sup>me</sup> Sandra Altner, facilitatrice chez Management Exchange, Inc. M<sup>me</sup> Altner a expliqué que le CAM s'était engagé dans le processus de production d'un document exposant l'ensemble de ses politiques et que l'apport du Groupe était

nécessaire pour donner à ces politiques une perspective cohérente. Elle a indiqué que les politiques devaient d'abord énoncer le mandat de l'organisation, sa mission et sa vision. Elle a affirmé au Groupe que le CAM était à l'étape préliminaire du développement de ses politiques et a énuméré quelques points majeurs pour fins de discussion. Ces points comprenaient :

- l'évaluation de l'excellence artistique;
- la stabilité du financement;
- l'appui aux artistes manitobains;
- la comparabilité des organismes de financement;
- l'accès aux subventions;
- la gestion et la gouvernance;
- les plafonds de financement.

M<sup>me</sup> Altner a demandé au Groupe de déterminer quels étaient les trois principaux points devant faire l'objet de politiques en priorité. Le Groupe a choisi l'évaluation de l'excellence artistique, l'appui aux artistes manitobains et la comparabilité des organismes de financement. La facilitatrice a ensuite divisé les membres du Groupe en trois équipes afin qu'ils discutent des options possibles touchant ces trois points. Les renseignements qui suivent résument la discussion :

### **1) La comparabilité des organismes de financement :**

- l'équipe a déterminé la nécessité d'établir un système qui donne une chance égale tant aux grands organismes qu'aux petits;
- les membres de l'équipe sont favorables à l'idée d'établir des catégories dans la mesure où le CAM peut les définir;
- certaines des idées avancées étaient basées sur le principe de catégorisation en fonction de la taille de l'organisme (petite, moyenne ou grande, selon ses revenus);
- il a été suggéré qu'il devait y avoir de la place pour le changement au sein du continuum et qu'on devait prévoir une catégorie de transition, afin qu'aucun petit organisme ne soit définitivement « étiqueté »;
- on a suggéré d'établir des catégories en fonction des disciplines, ce qui a soulevé le problème des jurés œuvrant dans des disciplines différentes et celui de la difficulté de trouver des représentants locaux pour composer un jury, sans qu'il y ait risque de conflits d'intérêts.

### **2) L'appui aux artistes manitobains :**

- cette équipe croit qu'il devrait y avoir une obligation de base pour tous les organismes d'appuyer les artistes manitobains;
- sur la question des point-bonis, le groupe croit que si de nouveaux fonds devenaient disponibles, les organismes devraient d'abord avoir recours à leurs ressources de financement de base et ensuite recevoir des fonds supplémentaires, s'ils répondent aux conditions donnant droit à un boni;

- par contre, si le CAM dispose uniquement des fonds existants, il est alors suggéré que les organismes reçoivent un financement de base de 15 % inférieur à leur financement de base actuel. Ensuite, avec les points-bonis accumulés, ils pourraient décider s'ils veulent demeurer à ce niveau de financement, revenir à leur niveau de financement initial ou dépasser ce niveau, selon le nombre de points-bonis accumulés;
- certains membres de l'équipe craignent que le fait de ne pas recevoir de points-bonis pourrait être perçu comme une pénalité par certains membres de la collectivité. Il y a aussi des réticences quant à l'utilisation du mot « boni ». On a suggéré au CAM de trouver un terme à la fois plus évocateur du domaine artistique tout en reflétant l'importance de l'accumulation de points-bonis;
- l'équipe croit aussi que les artistes de la relève manitobaine manquent d'appui et qu'il devrait y avoir des programmes d'apprentissage (ACCÈS ou PASSERELLES) dans le cadre de leur perfectionnement professionnel. Certains membres du groupe, toutefois, croient que les artistes de la relève ne reçoivent pas moins d'appui que les autres artistes; ils craignent que les organismes privilégient les artistes de la relève au détriment des artistes établis dans le but de recevoir des subventions.

### **3) L'évaluation de l'excellence artistique :**

- cette équipe s'est penchée sur le processus d'évaluation et sur la possibilité d'inviter les organismes à désigner des appréciateurs;
- cette équipe croit que les appréciateurs doivent être qualifiés, maintenir un dialogue avec l'organisme et avoir une idée précise du contexte (assister aux représentations, discuter avec le public, entrer en contact avec les participants);
- la question de l'équilibre dans le choix des appréciateurs a été soulevée et il a été suggéré que le CAM nomme un appréciateur supplémentaire pour qu'il y ait un juste équilibre entre les opinions;
- l'équipe a stipulé que le jury devait être équilibré, qu'on devait songer à la formation et au perfectionnement des jurés, et que le retour d'information était important;
- l'équipe a aussi parlé de l'autoévaluation comme option supplémentaire possible dans le processus d'évaluation.

M<sup>me</sup> Altner a remercié le Groupe pour ses commentaires et ses suggestions constructifs, et a indiqué qu'elle s'en servirait pour établir la cadre de travail pour l'élaboration des politiques du CAM. Elle a ensuite mentionné les prochaines étapes, qui comprendront notamment une consultation des organismes œuvrant dans la communauté artistique, le 22 octobre 2003, avec examen des résultats de cette consultation par l'équipe de direction du CAM, le groupe de travail organisationnel et, enfin, le Conseil du CAM en entier lors de ses journées de

réflexion, du 14 au 16 novembre 2003. M<sup>me</sup> Altner estime à trois ans, à compter de 4 mars 2004, la durée de la mise en œuvre progressive des nouvelles politiques.

M. Riske a conclu la réunion en demandant aux membres du Groupe de prolonger d'une année leur mandat biennal, afin de poursuivre le travail commencé et d'assister à l'entrée en vigueur des nouvelles politiques l'an prochain.

Ajournement de la réunion à 16 h.